

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2014

Approbation le procès verbal de la dernière séance de conseil municipal du 4 septembre 2014.

La décision modificative de budget n° 3 suivante est approuvée :

Motif	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
<u>Manque de crédits dans les charges à caractère général</u>				
Alimentation cantine	60623	800,00		
Autres matières et fournitures	6068	4 000,00		
Locations de matériels	6135	15 350,00		
Entretien autres biens mobiliers	61558	1 100,00		
Maintenance du matériel	6156	4 150,00		
Intérimaire mairie début 2014 + expertise maison	6228	4 200,00		
Fonds de péréquation	73925	800,00		
		30 400,00		0,00
<u>Financements</u>				
Autres charges exceptionnelles (prévision sivom)	678	-14 600,00		
Dotation de l'État sur contrats aidés CAE			6419	2 000,00
Surplus de redevance repas cantine			7067	3 000,00
Crédits de voirie non utilisés	2315-37	-10 800,00		
		-25 400,00		5 000,00
<u>Équilibre des sections</u>				
Virement à la section d'investissement	023	-10 800,00		
Virement de la section de fonctionnement			021	-10 800,00
Totaux		-5 800,00		-5 800,00
Différence			0,00	

### Révision de certains tarifs communaux

Diminution du tarif de garderie du soir pour le créneau horaire de 16h40 à 18h30, qui passe de 1,50 € à 1,25 € avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

### Voyage scolaire

Un voyage scolaire (classe de découverte de ski à Saint Lary Soulan) est prévu pour février 2015. Le devis de ce séjour se monte à un total de 27.378 € mais la participation nécessaire de la part de la commune se monte à : 9.126 €.

Le conseil municipal accepte de financer le voyage scolaire 2015 décrit ci-dessus, soit 9.126€.

### Don anonyme

Le conseil municipal accepte un don anonyme de 50 €..

### Renouvellement de la convention relative à « la santé et la prévention des risques professionnels »

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Charente a créé un service de santé et de prévention des risques professionnels. Ce service, outre la surveillance de la santé des agents (qui constitue la mission traditionnelle des services de médecine préventive) pourra réaliser des évaluations des risques encourus et des actions d'information à l'égard des agents.

Cet outil supplémentaire permet aux employeurs territoriaux de satisfaire à leurs obligations concernant la mise en œuvre des mesures pour promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé et développer la prévention des risques au travail.

L'adhésion à un service de médecine du travail est une obligation légale de la commune.

### Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le maire indique que la précédente ligne de trésorerie s'est terminée le 30 septembre 2014.

Il explique qu'il est difficile de fonctionner sans avance de trésorerie possible et cette ligne sert de découvert autorisé.

Cette offre porte sur un montant de 120.000 € (inchangé par rapport à l'an passé), le taux est fixe et est porté à 1,82 %. Il existe une commission de non utilisation au taux de 0,50 % et une commission d'engagement de 250 €.

### Demande de subventions pour le changement des huisseries de l'école

Dans un souci d'économie d'énergie, le maire indique qu'il souhaite faire procéder au remplacement des huisseries de l'école. Pour ce faire, il suggère de demander les subventions auxquelles la commune peut prétendre.

Ainsi donc, la commune demande une aide au « développement local et environnement » du conseil général pour les bâtiments scolaires du premier degré ; cette subvention se monte à 15 % minimum d'une dépense HT plafonnée à 65.000 € HT.

La commune demande une deuxième aide de la part de la région par le FRIL fonds régional d'intervention locale : les taux de subvention ne sont pas connus.

### Mise en place de détecteurs de fumée

Le conseil municipal équiper les logements communaux de détecteur de fumée.

La loi impose que tout lieu d'habitation soit équipé d'un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) au plus tard le 8 mars 2015.

### Motion de CALITOM sur la demande de baisse de la TVA sur les déchets

Monsieur le maire demande à ce que les membres du conseil se prononcent sur le projet de motion de CALITOM.

Ce texte réclame au gouvernement :

- La baisse de la TVA qui passerait de 10 % à 5,5 % sur les activités de gestion de déchets comme pour les produits de première nécessité,
- La mise en œuvre de la responsabilité financière intégrale des producteurs d'emballage et de papiers imprimés.

Le conseil municipal décide d'apporter son soutien à la pétition lancée par Calitom et réclame la baisse de la TVA sur les déchets à 5,5% et la responsabilité financière intégrale des producteurs d'emballages et de papiers recyclables.

### Motion de l'AMF (Association des Maires de France) sur la baisse des dotations

Monsieur le maire indique qu'il s'agit d'une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

En effet, les collectivités locales risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

La commune de Saint Sulpice de Cognac rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice de Cognac soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

### La taxe d'aménagement (TA)

Monsieur le maire rappelle l'historique de cette taxe. A compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, la taxe d'aménagement a vu le jour et remplace un certain nombre d'autres taxes (dont la taxe locale d'équipement en ce qui nous concerne).

Le 28 novembre 2011, le conseil municipal de l'époque a décidé de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 1 % sans aucune modulation ni exonération.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la taxe d'aménagement englobera encore d'autres taxes (notamment pour notre commune la PVR : participation pour voies et réseaux).

Cette PVR a été instituée sur Saint Sulpice de Cognac depuis le 8 novembre 2007, date de la délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal décide de maintenir la taxe d'aménagement au taux de : 1 %,

Le conseil municipal décide qu'aucune des exonérations facultatives ne sera instaurée sur la part communale de la taxe.

### Semaine de l'arbre et de la haie

La semaine régionale de l'arbre est programmée en cette fin d'année 2014. Un dossier de subvention était à déposer avant le 15/09/2014. Le maire, après avoir contacté le service « paysage et habitat durable » de la Région, a obtenu l'accord pour que ce dossier d'aide soit transmis avant la fin du mois d'octobre 2014.

La dernière réunion d'instruction auprès de la Région est programmée début décembre 2014.

Les plantations de type arbre et arbuste accompagnées d'une animation sont nécessaires.

Le maire demande une délibération du conseil municipal afin que la commune puisse participer à la semaine régionale de l'arbre avec demande de subvention auprès du Conseil régional.

Monsieur le maire précise les modalités de cette aide :

- Montant maximum de l'enveloppe : 6.000 euros,
- Taux maximum : 80 %.

Le maire indique qu'il faudra recourir à un paysagiste pour ce projet et que la participation de l'école serait la bienvenue.

Les lieux potentiels d'implantation seraient :

- Derrière la mairie,
- A proximité du marché,
- Aux abords des villages.

Le conseil municipal décide de demander le bénéfice d'une aide de la Région dans le cadre de la semaine régionale de l'arbre et de la haie 2014,

### Étude sur la réorganisation des services avant le 15 novembre 2014

Besoin d'une réorganisation du pôle administratif pour éliminer les retards et les doublons dans les tâches.

Il est indiqué par le maire qu'il prévoit de fermer la mairie pendant une, deux, voire trois journées afin de réorganiser les services.

### Syndicat des eaux : réflexion sur le devenir incluant la sécurisation des réseaux sur la commune

Le syndicat d'eau potable de Merpins et Soloire prendra fin le 31/12/2016.

L'eau distribuée sur la commune provient de l'Île Marteau (Merpins), nappe alluviale de la Charente.

Le Grand Cognac semble vouloir reprendre la compétence selon une réunion des maires.

La commune est limitrophe de Charente maritime. La zone de captage de Saint Bris des Bois alimente le château d'eau de Burie qui se trouve à 3 km du château d'eau de Saint Sulpice de Cognac. Une étude serait intéressante pour sécuriser le réseau d'eau de la commune en se raccordant à la Charente maritime.

### Éclairage public de Chez Roulin

L'éclairage public situé au lieu dit « Chez Roulin » fonctionne sans abonnement depuis 1998. EDF a informé la commune qu'elle prévoit de régulariser la situation au plus tôt.

Cette régularisation est en cours, une demande est déposée par la commune en date du 9 octobre 2014 auprès du fournisseur d'énergie (EDF).

Le montant de la consommation se monterait à : 2 KW/24 H x 0,18 € le KW, soit approximativement 526 € pour 4 ans.

### Mise en place d'un abri bus

A la demande de Mickaël DEFAYE, il est proposé d'étudier la mise en place d'un abri bus sur le secteur « Le Brandart – Chez Landais » au niveau du panneau « STOP ». Cet abri desservirait un groupe de 7-8 enfants du collège et du primaire. A étudier pour en mettre un en place très prochainement.